

LCL ACTIONS FRANCE

■ QU'EST-CE QUE C'EST ?

LCL Actions France est un placement qui permet d'investir dans les grandes valeurs françaises au travers d'une gestion dite « multi-stratégies ».

■ POURQUOI SOUSCRIRE ?

- L'originalité de ce placement réside dans son approche « multi-stratégies » qui a pour objectif de diversifier les sources de valeurs ajoutées, pour viser une performance la plus stable possible dans le temps. Cette gestion consiste à réunir différentes équipes d'experts :

➔ Le cœur de portefeuille correspond à une sélection d'actions : chaque titre est analysé au sein de son secteur en fonction de critères qualitatifs (tels que la qualité du management, les prévisions de résultats économiques). Ensuite, ces valeurs sont classées en fonction de leur potentiel de valorisation au sein de leur secteur d'activité.

➔ L'autre partie du portefeuille est investie dans des stratégies spécifiques par exemple : des entreprises connaissant des changements ou des évolutions structurelles, susceptibles d'influencer fortement la valorisation du titre ou encore des entreprises en restructuration économique et/ou financière.

■ COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous pouvez souscrire LCL Actions France en agence auprès de votre conseiller LCL ou sur LCL.fr
- Vous achetez le nombre de parts correspondant au montant que vous souhaitez placer dans votre compte titres, votre PEA ou votre assurance vie.
- Vous pouvez revendre vos parts à tout moment. Toutefois, la durée minimale de placement recommandée est de 5 ans.
- Vous pouvez suivre votre investissement mois après mois et avoir des précisions sur la gestion sur le site sicavetfcp.lcl.fr ou en vous adressant à votre conseiller LCL.

RISQUES

L'attention du porteur est attirée sur les risques évoqués dans la documentation juridique (DICJ). Comme tout investissement sur les marchés actions, le fonds comporte un risque inhérent à ce type de placement. Ce fonds n'offre ni promesse de performance, ni protection, ni garantie de la valeur liquidative. L'investisseur s'expose donc à un risque de perte en capital.

... / ...

Investir dans les grandes entreprises françaises



VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Qu'est ce qu'une SICAV ?

C'est une Société d'Investissement à Capital Variable qui émet des actions. En investissant dans une SICAV, vous devenez donc actionnaire d'une société d'investissement. La seule différence entre une SICAV et un FCP est leur nature juridique.

Quel est l'objectif de ce fonds ?

LCL Actions France est investi dans des actions de grandes entreprises françaises. Son objectif est de surperformer l'indice « SBF 120 » qui représente les 120 principales capitalisations boursières françaises. L'objectif de ce placement est de sélectionner, parmi les valeurs françaises, celles qui présentent le plus de potentiel d'appréciation à moyen terme.

Ai-je le droit de changer d'avis ?

Non, ce fonds n'est pas éligible au droit de changer d'avis du Contrat de reconnaissance.

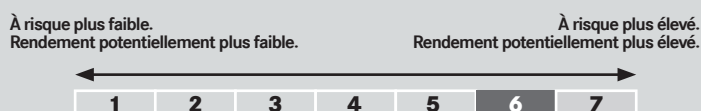


LCL ACTIONS FRANCE

... / ...

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- **Code ISIN :**
FR0000018947
 - **Date de création :**
31/03/1965
 - **Nature juridique :** SICAV
 - **Classification AMF :**
Actions de pays de la zone Euro
 - **Durée minimale de placement recommandée :** 5 ans
 - **Distribution de revenus :** Oui
 - **Valorisation :** Quotidienne
 - **Devise :** Euro
 - **Société de gestion :**
Amundi Asset Management
 - **Niveau de risque⁽²⁾**
- Disponible dans :**
Compte titres, PEA et assurance vie
- **Versements réguliers :**
à partir de 30 € par mois
 - **Frais courants prélevés⁽¹⁾ :**
1,91 % de l'actif net moyen
 - **Frais de sortie :** Néant
 - **Compte titres / PEA :**
 - **Droits d'entrée :** 2 % max
 - **Frais de tenue de compte :** 22,25 € l'an net par compte, susceptible d'évolution
 - **Assurance vie :**
 - **Souscription minimale initiale :** montant minimum de versement ou d'arbitrage applicable à chaque contrat d'assurance vie.
 - **Droits d'entrée :** les frais sur versement ou arbitrage sont ceux applicables aux contrats d'assurance vie dans lesquels l'opération est réalisée.



- Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de LCL Actions France est disponible en agence et/ou sur le site sicavetfcp.lcl.fr, et doit être remis à l'investisseur avant toute souscription.

Document en vigueur au 31/01/2018, susceptible de variations, est produit à titre d'information uniquement et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de souscription, une recommandation ou un conseil en investissement. Il ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Ce document peut faire l'objet de modifications sans préavis. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle. Elles sont indiquées en complément d'informations réglementaires et notamment de la documentation juridique disponible en agence, sur le site sicavetfcp.lcl.fr ou amf-france.org. Avant d'investir dans ce produit, il vous appartient de procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des risques juridiques, fiscaux et comptables liés à ce type d'investissement, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseillers et experts professionnels dans ces domaines. Distributeur : Crédit Lyonnais - SA au capital de 1 847 860 375 € - Inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001 878 - Siège social : 18 rue de la République, 69002 Lyon SIREN 954 509 741 - RCS Lyon. Pour tout courrier : LCL, 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management au capital de 1 086 262 605 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036, siège social : 90 boulevard Pasteur - 75015 PARIS - France 437 574 452 RCS Paris.

(1) Notamment : frais de gestion, de fonctionnement et commission de mouvement. Ces chiffres peuvent évoluer d'une année sur l'autre.

(2) Cet indicateur synthétique de risque et de performance (issue de la directive de l'Union Européenne) est basé sur un calcul de volatilité sur 5 ans glissants. Il est compris entre 1 pour les fonds les moins risqués et 7 pour les plus volatils et peut évoluer dans le temps.